

Les étapes d'une demande d'aide financière pour les études à temps plein

Présentez votre demande en ligne le plus tôt possible afin de vous assurer de recevoir vos fonds au début de votre période d'études. Les formulaires de demande pour l'année de prêt suivante sont disponibles en mai ou juin. Rappelez-vous que vous devez remplir une seule demande pour être admissible à un prêt, une bourse ou une bourse d'études dans le cadre du programme Prêts étudiants intégrés Canada-Nouveau-Brunswick.

Le formulaire de demande en ligne est accessible sur le site Web aideauxetudiants.gnb.ca. Si vous n'êtes pas en mesure de présenter une demande en ligne, vous pouvez soumettre une version imprimable de la demande; le formulaire est également accessible sur le site aideauxetudiants.gnb.ca. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide au sujet de votre demande, communiquez avec les Services financiers pour étudiants à 1-800-667-5626.

Avant le début de la période d'études	
Trois mois avant le début de la période d'études	Remplissez votre demande. Présentez les documents requis aux Services financiers pour étudiants. Tous les documents doivent être reçus au moins six semaines avant le début du programme afin que vous puissiez recevoir l'aide financière à temps pour commencer vos cours.
Lorsque vous recevez un avis d'évaluation	Les nouveaux demandeurs doivent suivre le processus en deux étapes pour remplir l'entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE) en ligne auprès du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE). Si vous avez déjà signé une EMAFE, vous n'êtes pas obligé de signer une nouvelle entente.
La période d'études commence	
Début de la période d'études (premier versement)	<p>Une partie de vos bourses et prêts canadiennes et une partie de vos prêts et bourses du Nouveau-Brunswick vous seront versées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environ 50 % des bourses d'études canadiennes - environ 50 % de la Bourse renouvelée pour frais de scolarité - environ 60 % du prêt d'études canadienne - environ 60 % du prêt du Nouveau-Brunswick <p>Votre établissement d'enseignement peut demander la totalité ou une partie du financement accordé doit lui être versée directement pour couvrir vos frais de scolarité.</p>

Milieu de la période d'études (deuxième versement)	La deuxième partie de l'aide financière sera versée, y compris le montant restant pour les programmes mentionnés ci-dessus ainsi que le montant total de la Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (le cas échéant).
Pendant les études	Informez immédiatement les Services financiers pour étudiants de tout changement concernant votre charge de cours, votre revenu ou vos renseignements personnels.
Fin du programme ou abandon des études	
Environ cinq mois après la fin du programme (sauf si le CSNPE est avisé d'un retour aux études à temps plein)	Les renseignements de consolidation sont fournis par le CSNPE.
Fin du septième mois (sauf si le CSNPE est avisé d'un retour aux études à temps plein)	Le premier remboursement de prêt est exigible.

Remarque: Les demandes avec les documents nécessaires et les changements doivent nous parvenir **six semaines** avant la fin du programme afin que nous ayons le temps de les traiter. Le financement ne peut être versé après la fin de votre période d'études.